

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017- SEMAINE 26

Pour la période du 22 au 27 juin, **50 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre-Val de Loire.

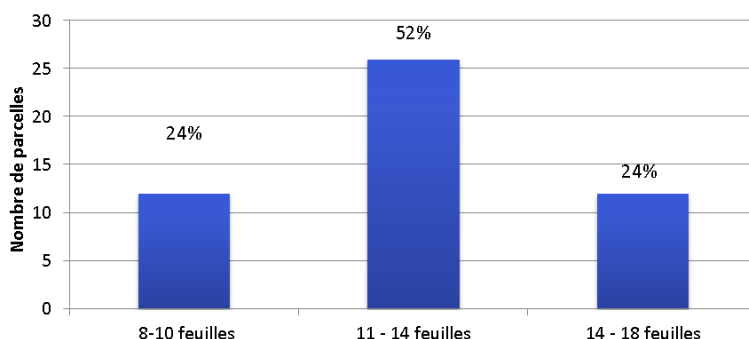
STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La majorité des parcelles a dépassé le stade **11 feuilles (76%)**. Les plus avancées sont à 18 feuilles (à Tripleville – 41 et à Corbeilles – 45) et les plus tardives sont à 8 feuilles (Sainte-Fauste – 36).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 26](#)).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 26



PYRALES

Suivi des vols

Cette semaine, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, **46 pièges** ont été relevés pour un total de **273 pyrales** capturées, soit une moyenne de **5,9 papillons/piège** (cf [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 26 en annexe](#)).

L'intensité des vols est variable selon les secteurs (graphique ci-après) :

Beauce et Perche : **5,1 papillons/piège**.

En Champagne berrichonne : **2,9 papillons/piège**.

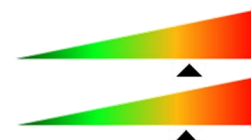
Dans le Gâtinais : **3,6 papillons/piège**.

En Sologne - Val de Loire : **5,7 papillons/piège**.

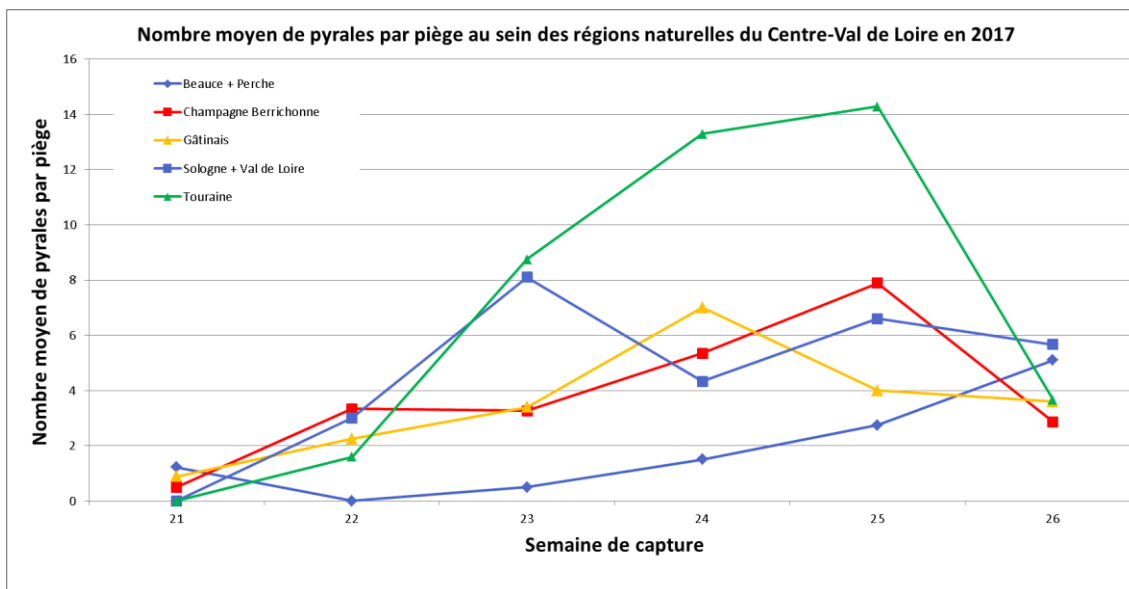
En Touraine : **3,7 papillons/piège**.

Sud-Loire

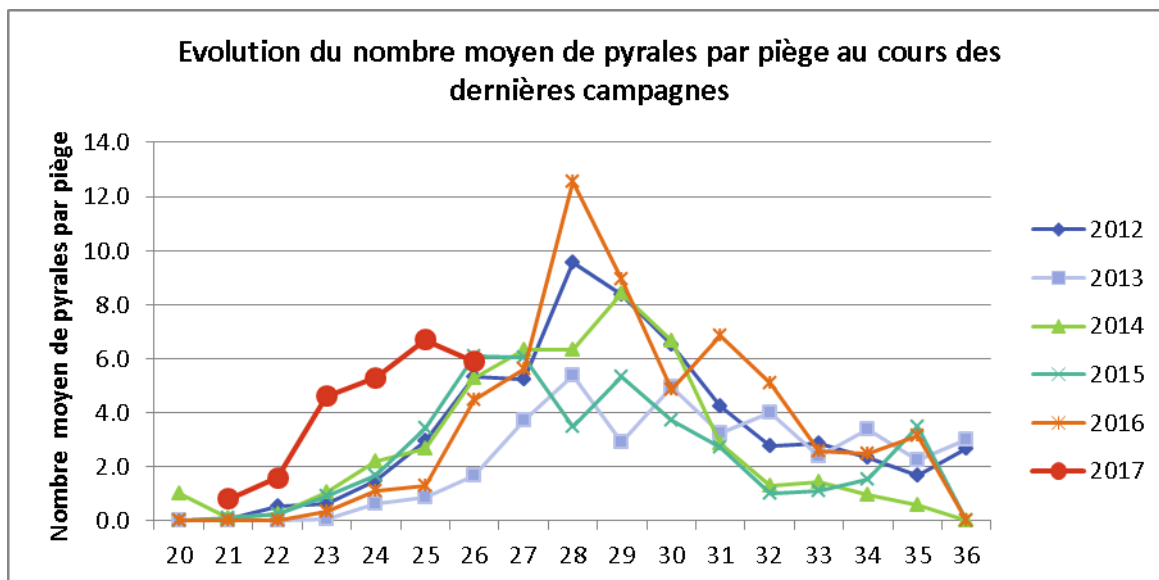
Nord-Loire



Pyrale adulte



Excepté en Sologne + Val-de-Loire où le vol des pyrales suit une progression constante, le nombre de captures a diminué sur les principaux secteurs de la région Centre. En Touraine, le pic de vol a été atteint la semaine dernière.



Au niveau régional, la dynamique de vol pour cette campagne a rejoint la tendance observée les années précédentes.

Des pontes de pyrales ont été signalées sur 5 parcelles :

Département	Nombre de (sur 100 pieds)				
	Nouvelles pontes	Total de pontes	Stade tête noire	Ecloses	Parasitées
18		1	1		
36		1	1		
37		8			8
45		1		1	

Des dégâts de pyrales sont signalés dans 5 parcelles. Sur 2 parcelles du 37, le pourcentage de plantes attaquées est compris entre 20 et 40%. Dans le 18, le 36 et le 45, 4 parcelles présentent 1 à 5% des plantes ont un limbe en coup de fusil.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrales, en complément des relevés de piégeages. Avec le maintien des températures élevées, **l'avance régionale à la médiane trentenaire persiste et s'accroît (+123°C.jours en moyenne)**. Cette tendance devrait s'atténuer dans les prochains jours (cf. [Sommes de températures \(base 10 depuis 01/01/2017\)](#))).

SESAMIE

Une capture de **sésamie** (*Sesamia nonagrioides*) a été enregistrée dans une commune du sud de la Loire, à Niherne, dans le 36.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

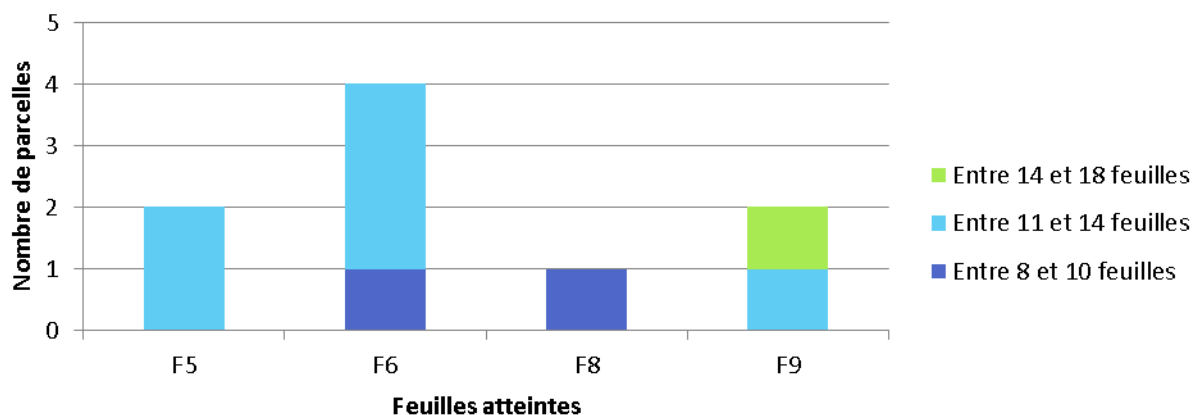
CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 10 parcelles et les symptômes sont observés de la 5^{ème} à la 9^{ème} feuille. Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches**. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

Dégâts dus à la cicadelle : feuille atteinte en fonction du stade observé



PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

6 signalements sur l'ensemble des départements dont 2 avec jusqu'à 50 pucerons par plante. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint mais la vigilance doit être maintenue.**

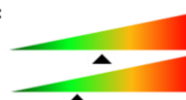
Sitobion avenae :

10 parcelles signalées sur l'ensemble des départements dont 1 avec jusqu'à 100 pucerons par plante. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Niveau de risque :

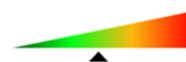
Avant 8 feuilles

Après 8 feuilles



Niveau de risque :

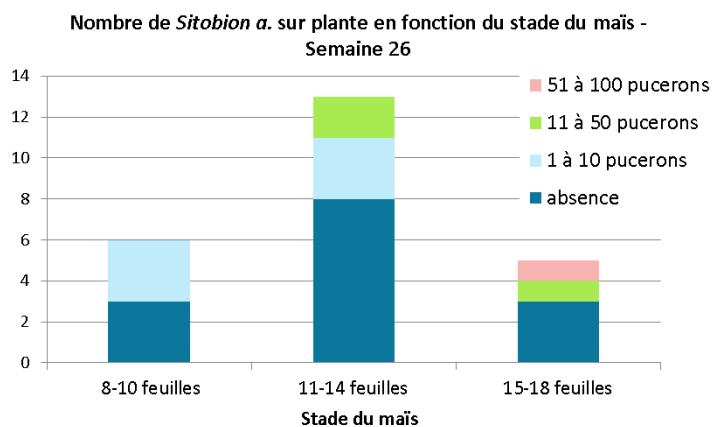
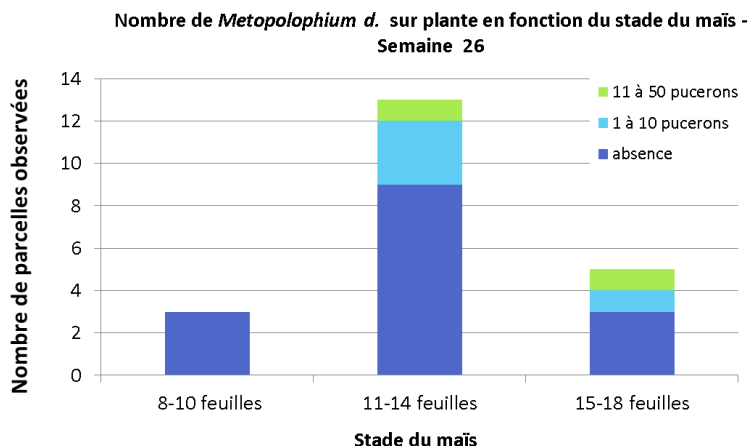
De 3 à 10 feuilles






Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

AUXILIAIRES

11 parcelles ont fait l'objet d'une observation concernant la présence d'auxiliaires :

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	9%	10	18, 36, 37 et 45
Coccinelles - larves	35%	6	18, 37 et 41
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères	0%	0	pas d'observation de l'auxiliaire
Chrysopes - Œufs	13 % en moyenne	5	37, 41 et 45
Chrysopes - Larves	3%	2	37
Syrphes - Larves et pupes	1%	1	18
% de pucerons parasités	10 % en moyenne	6	37,41 et 45

Le nombre de signalements d'auxiliaires a considérablement augmenté depuis la semaine précédente.

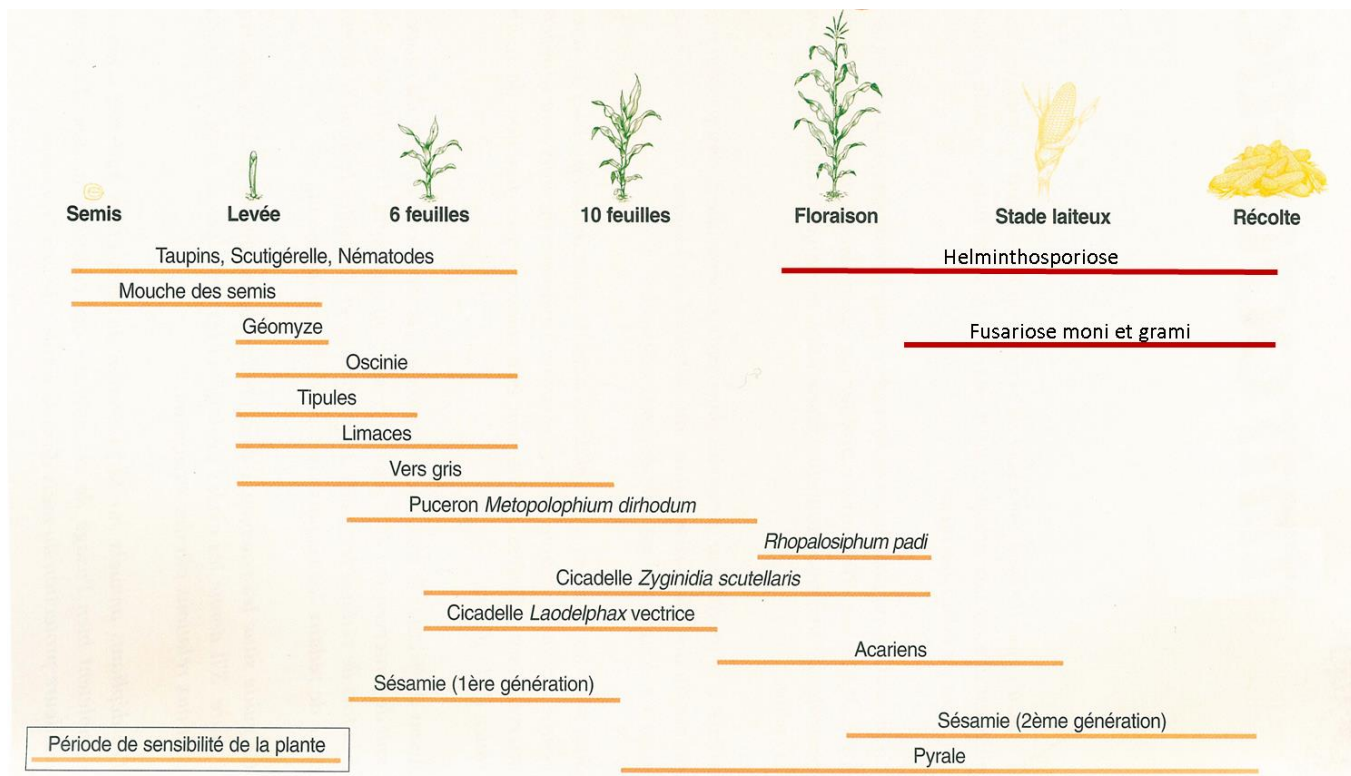
AUTRES OBSERVATIONS

Présence de **petites altises** toujours signalée dans le 37.

Présence de **taupins (1%)** dans le 36 et le 41.

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET PRINCIPALES MALADIES



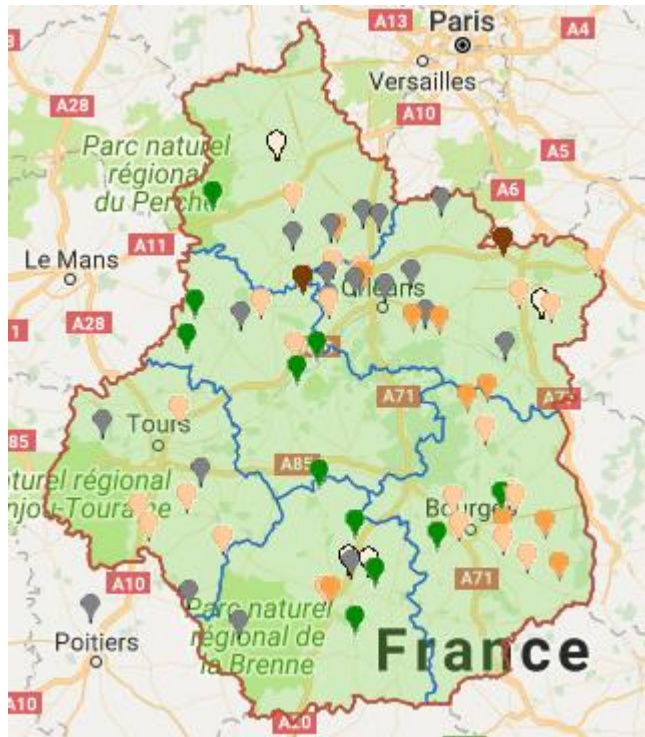
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCIEES EN SEMAINE 26

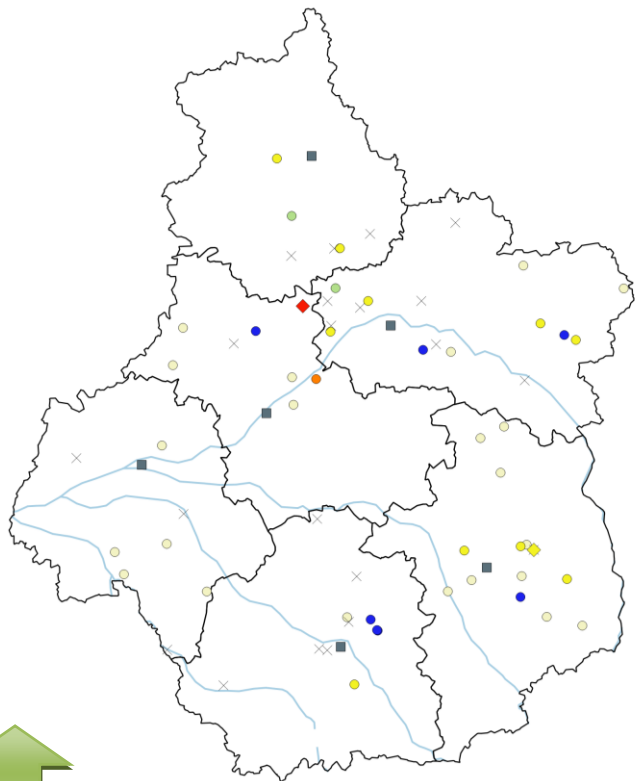


- 8F à 10F
- = 11F
- 12F à 14F
- 15F à 17F
- 18F à 20F
- pas d'info


Retour

[Stades des maïs](#)

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 26



- Nombre de pyrales capturées - Pièges à phéromones
- 0
 - 1 à 5
 - 6 à 10
 - 11 à 15
 - 21 à 30
 - × Pas d'info
- Nombre de pyrales capturées - Pièges lumineux
- ◆ 8
 - ◆ 80


Retour

[Pyrales](#)

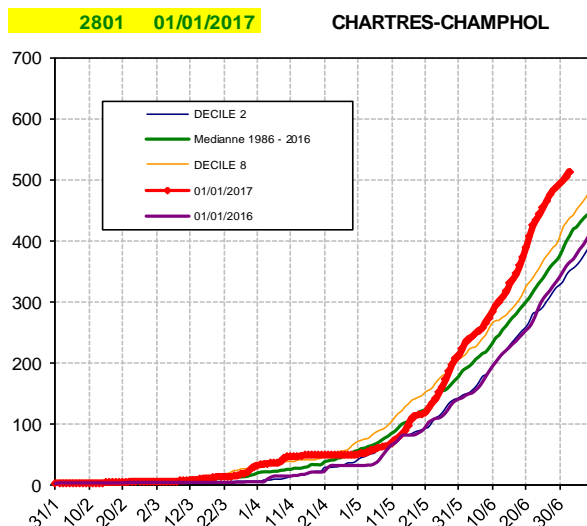
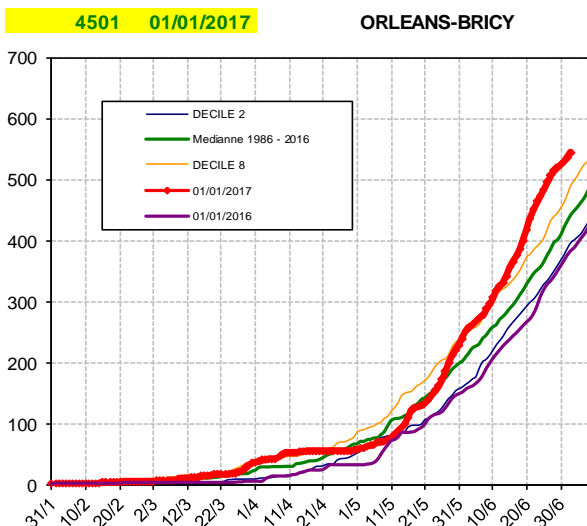
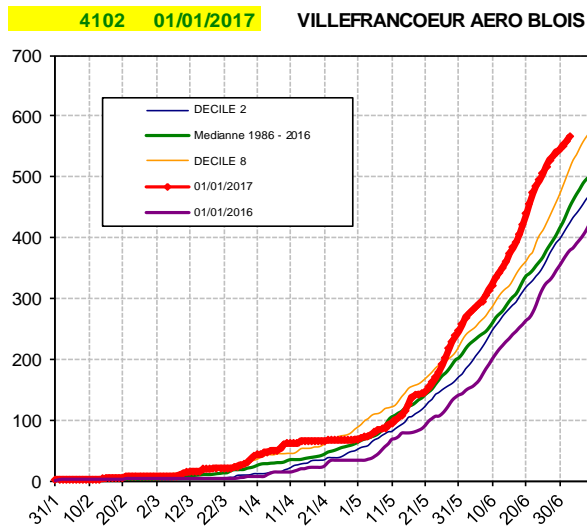
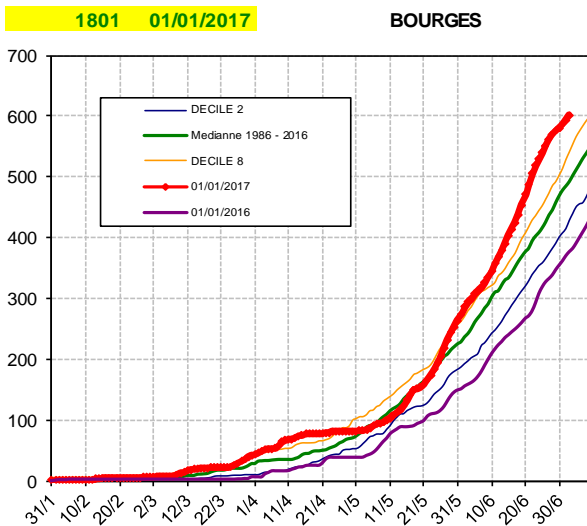
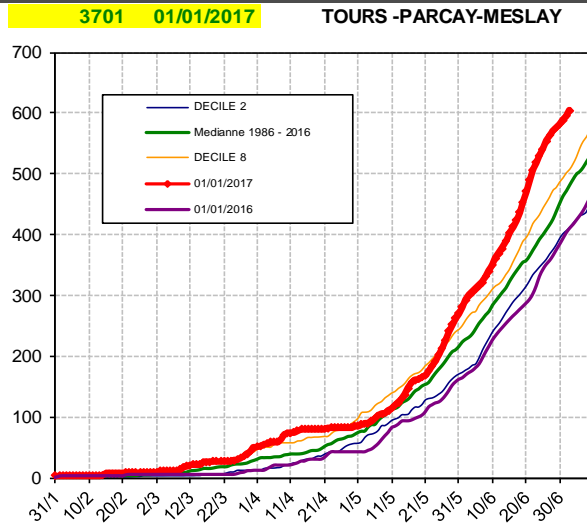
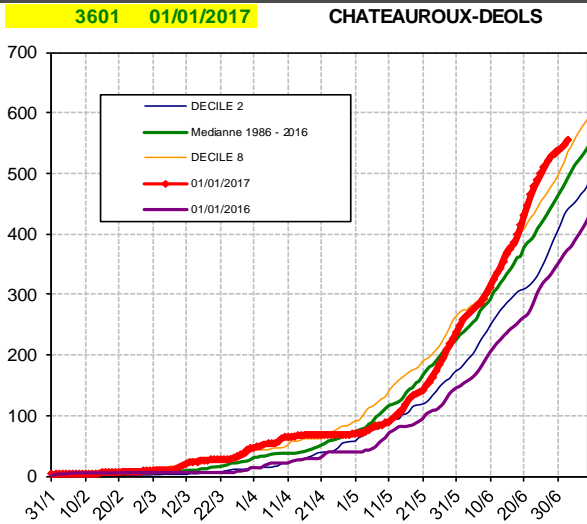
Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2017)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France



[Indications climatiques](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.